

Quelques réflexions après la réunion publique organisée par le promoteur Futures-Energies, filiale de GDF- SUEZ et les élus sur la commune de Comiac le vendredi 9 mai 2014

Informations sur le déroulement de la réunion et les commentaires parus dans « la Vie Quercynoise »

Comme nous l'avons signalé lors de notre dernier tract en mars 2014 **les projets se multiplient** de la Xaintrie au Ségala : Comiac (GDF- SUEZ), Xaintrie (EOLFI, EOLRES RAZ ÉNERGIES), Sousceyrac (VALOREM), la CDC du Haut Ségala (VALOREM ou VSB ?) , Rueyres (Neoen). Les promoteurs se distribuent le territoire en évitant de se mettre en concurrence.

Pour tous ces projets la démarche est la même :

- convaincre les élus du bien-fondé écologique et financier des projets **sans que ces derniers soient alertés par des arguments contraires** ;
- mise en relation avec des propriétaires terriens pour la signature de contrats **sans que ces derniers soient alertés des conséquences de leur signature et avant toute étude de faisabilité** ;
- des recommandations de ne rien ébruiter avant finalisation, sous prétexte que ce sont « des études » ou « que rien n'est fait », n'ont qu'un seul objectif : **ne jamais instaurer de débat contradictoire AVANT LES PRISES DE DÉCISION ET LES ENGAGEMENTS DES COMMUNES**. Les promoteurs comptent qu'après avoir engagé financièrement les communes et entraîné des propriétaires par la signature de contrats, chacun, malgré parfois des doutes, se dira qu'il n'est plus possible de reculer.

Ces projets font suite à celui de Sousceyrac/ Saint-Saury dont le permis de construire obtenu les 7 et 8 février 2012 (avec réserve concernant la prise en compte de l'environnement) était antérieur à la législation des ZDE (une ZDE a suivi afin de pouvoir densifier les implantations). Preuve s'il en est que la région, si rien n'est arrêté, deviendra le « Lévézou » du Lot, avec une densification des implantations tout juste freinée par la distance réglementaire de 500 mètres entre les machines et les habitations. L'habitat est très dispersé dans notre région, les nuisances seront partagées par de nombreux riverains.

La suppression des ZDE, accentuée par l'ordonnance du 20 mars 2014 libéralise les procédures. Ce décret a été contesté et fait l'objet d'une requête en Conseil d'Etat de sept Associations nationales. Les règles de ces implantations sont en cours de transformation alors même que les communes s'appuient sur des données susceptibles d'être révisées. Une nouvelle loi sur la transition énergétique doit se faire pour l'automne prochain.

Notons que les problèmes dus à ces implantations tant du point de vue énergétique que financier sans parler du point de vue humain sont maintenant connus et incitent des pays comme les Pays Bas, l'Allemagne, la Grande- Bretagne et l'Espagne à freiner, voire abandonner la densification des implantations. Il serait temps que ces informations parviennent aux oreilles de nos élus qui continuent, comme les porte-parole des promoteurs, à vanter ce type d'industrie comme il y a vingt ans au moment des premiers parcs. L'attrait touristique mis en avant par certains devient totalement ridicule et les

voyages du troisième âge conduit au pied des éoliennes pour les faire rêver du futur a un côté manipulateur et méprisant qui, j'espère, ne dupe pas nos aînés. Pour les plus jeunes, ce type de tourisme trouve vite sa limite car pour l'ensemble de la population les éoliennes industrielles ne sont plus des découvertesils les fuient le plus souvent s'ils le peuvent, encore plus pour les vacances !!!

Pour le projet de Comiac, l'étude d'impact est en cours et un mât de mesure a été posé en janvier 2013. La mesure de vent annoncée avec beaucoup de précautions oratoires par Futures-Energies « peut- être »..., « pour le moment »... est de 5,7 m/s à 80m de hauteur. Les données Météo- France du SRE donnent à 50m de hauteur des vitesses entre 4,5 m/s et 5m/s. Sachant qu'en passant de 50 m à 100m de hauteur, le vent ne peut augmenter que de 8 à 9%, on peut s'attendre à avoir à Comiac une vitesse de vent à 100m comprise entre 4,9 et 5,45 m/s.

Le vent dans nos régions n'est pas celui qui correspond à un rendement raisonnable pour des investissements aussi lourds. À titre d'exemple 85% de la Région-Bretagne (données SRE) a une vitesse de vent au-dessus de 5m/s à 40m de hauteur et la majeure partie du pays est autour de 6 à 7m/s toujours à 40m de hauteur.

Il a été annoncé qu'un dépôt de permis de construire et de permis d'exploiter ICPE sera déposé dans les prochains mois. Le 6 mai 2014 une **première réunion** de « Comité de suivi éolien » avait lieu **alors même que le projet est en phase de finalisation**. La « concertation » et l'information des habitants sont des éléments obligatoires du dossier (Charte de l'environnement). Les promoteurs ont bien soin d'organiser ces réunions en phase finale du projet pour ne pas risquer un abandon par les élus et des refus de signer les contrats de la part des propriétaires, ce qui rendrait les implantations impossibles s'ils étaient convaincus par des arguments contradictoires !!! **Toujours la même démarche : on décide d'abord on consulte après !!**

Monsieur Rémi Daffos, employé par le cabinet d'études ABIES, a consacré 40 minutes à exposer en deux temps des données générales et non contextualisées : dans un premier temps sur la transition énergétique et sur les énergies renouvelables, dans un deuxième temps sur les impacts de l'éolien industriel (en particulier sur le bruit, le tourisme et l'immobilier).

Le premier exposé a suscité de vives réactions car il n'est pas acceptable de présenter ce qui est un parti pris comme « scientifique » et impartial. Affirmer l'indépendance du propos, alors même que ce bureau d'études est payé par le promoteur, n'est pas crédible, comme un des participants le lui a fait remarquer très tranquillement. De plus, l'appartenance de monsieur Daffos au groupe Mégawatt situe son parti pris. De nombreux participants étaient assez agacés de voir tout ce temps passé à des propos rebattus et connus de tous. La tension a monté d'un cran quand il a développé ses arguments à grand renfort « d'expertises », de graphiques ou de comparaisons oiseuses (comparaison des bruits des petits électroménagers avec celui d'une éolienne). Ces données font partie du « panel publicitaire » que chacun peut trouver sur Internet vantant les mérites de l'éolien et son absence de nuisances. Monsieur Daffos ne recule devant rien pour continuer son discours et certes, **s'il n'a jamais un mot plus haut que l'autre et répond avec le sourire et parfois une fausse naïveté, certaines affirmations sont de toute évidence fausses** : ainsi un intervenant évoquant le nombre toujours plus grand d'associations qui mettent en avant ces nuisances et le mal-être des personnes vivant à côté des parcs,

monsieur Daffos soutient qu'il y ade moins en moins d'associations !!! Il est très difficile de rester calme face à autant de mauvaise foi !!!

Malgré la manière dont la Vie Quercynoise a relaté la réunion, mettant en avant un ton agressif de la part des opposants, il y a eu de nombreuses interventions mettant en doute les affirmations de monsieur Daffos et son « objectivité ». Notons au passage que le titre de l'article « nous sommes pour l'éolien mais pas chez nous » n'émanait pas des personnes opposées au projet mais d'une personne très favorable à l'éolien industriel.

Autre exemple : est-ce faire preuve d'objectivité d'affirmer que l'éolien ne nuit pas au tourisme en nous montrant un appel publicitaire incluant des éoliennes dansune région touristique de bord de mer !! Rien à voir avec le Ségala, **plusieurs intervenants ont pu témoigner que ceux qui venaient dans la région y venaient pour la qualité de vie ou le tourisme vert** dans lequel la nature et l'agriculture savent encore être en harmonie. Que dire de l'affirmation qu'il n'y a aucune perte de valeur immobilière !!! Deux « expertises » sont données par Monsieur Daffos :

- Les Etats- Unis où la distance entre éoliennes et habitations est de 3200m et où la situation immobilière n'est en rien comparable et parfois catastrophique et le Nord-Pas de Calais dont chacun mesure l'écart avec notre région, département sinistré depuis des années, « turn-over » de population. Tout ça n'est pas sérieux et nous espérons que les personnes, malgré leur déception d'entendre des interventions un peu musclées auront su déceler la manœuvre.

De nombreuses remarques étaient plus que pertinentes, même celles dites sous le coup de la colère et il serait temps que nos territoires acceptent que les débats puissent être vifs sans y voir une volonté de « saborder » quoi que ce soit. La « courtoisie » des promoteurs n'est pas une garantie de véracité ; rodés à ce type de réunion, professionnels de la promotion de cette industrie, ils tirent leur pouvoir de persuasion dans la manipulation et non dans la confrontation d'arguments.

Nous espérons que l'art de l'esquive, celui de se défausser sur les réglementations de « l'État », de mettre en avant des expertises incontrôlables mais surtout en incohérence totale avec le territoire, aura été remarqué par les habitants venus chercher de l'information concernant le projet sur leur territoire.

Nous réaffirmons les arguments avancés depuis plus de deux ans :

- il faut s'orienter vers des mesures et recherches d'économie d'énergie (isolation, technologie des machines économes en énergie ...)
- les vents sur cette région ne sont pas significatifs pour assurer un rendement sérieux ;
- la distance de 1500 m ,recommandation de l'Académie Nationale de Médecine (organisme réellement indépendant) datant de 2006, époque où les machines étaient moins puissantes et moins hautes, est revendiquée par toutes les associations ;
- le développement de l'éolien terrestre dans nos régions est contradictoire avec d'autres développements respectueux des humains.